

Police Municipale
N° tél 01 69 49 77 66
N/Réf. MAE/EF/r1

ARRÊTE N° 2011/317
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL PROVISOIRE PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UNE CABINE TOILETTES ROND POINT PASTEUR.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté n°2009/149 (série A) du 6 octobre 2009, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marc Antoine EVIN, Conseiller Municipal délégué, chargé de la sécurité, du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT l'organisation de la guinguette qui se déroule le dimanche 10 juillet 2011 au rond point Pasteur,

IL CONVIENT pour des raisons d'hygiène publique d'installer une cabine toilettes, rue Pasteur.

ARRÊTE

Article 1 : Une cabine toilettes sera installée, rue Pasteur en direction de Brunoy sur le trottoir de gauche, à 10m de la diagonale du rond-point, du vendredi 8 juillet 2011 au lundi 11 juillet 2011

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des barrières réglementaires mises en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Les véhicules en stationnement gênant pourront être retirés et placés en fourrière par la police municipale ou la police nationale.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNCY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information

Fait à YERRES, le 24 juin 2011

Marc Antoine EVIN

Conseiller Municipal délégué,
Chargé de la Sécurité, du Stationnement
Et de la Circulation